

## Conditions générales de location

Chaque séjour fait l'objet d'une validation par document numérique qui tient lieu de contrat de location. Nous pouvons, le cas échéant, adresser un contrat « papier ».

Ce contrat est réservé à l'usage exclusif de la location saisonnière en chalet. Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location. La location ne peut en aucun cas bénéficier à un tiers, sauf accord préalable du Hameau des Lacs ou de son représentant.

### Conditions de location

La réservation devient effective lorsque le locataire a versé au Hameau des Lacs ou son représentant un **acompte de 30% du prix de séjour** majoré des frais de réservation et a validé par courriel (ou courrier) son séjour.

Le solde de la location devra être adressé **UN mois avant le début** du séjour sous peine de résiliation du contrat. Dans le cas d'une réservation de dernière minute, l'intégralité du montant du séjour est exigible à la réservation.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit prévenir le Hameau des Lacs ou son représentant. En cas de séjour écourté, le prix de la location reste acquis au Hameau des Lacs. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conforme à la destination des lieux.

Tous les chalets sont conçus et assurés pour accueillir un **maximum de 5 personnes**. Aucune dérogation ne sera donnée.

### Arrivées en pleine saison, état des lieux, dépôt de garantie et départs

Les arrivées se font le samedi **à partir de 17H00**, pour les chalets et à partir de 13h00 pour les emplacements de camping. Après inscription et dépôt d'une caution (voir tarif de l'année en cours), l'inventaire est effectué par le locataire et remis après visa au bureau d'accueil. Il constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

Les arrivées tardives (après 19H00) ne sont acceptées que si le Hameau des Lacs ou son représentant, en est informé.

Le nettoyage de l'emplacement et de ses abords est à la charge du locataire pendant la période de location et avant leur départ. L'emplacement doit être restitué en parfait état de rangement et de propreté.

Le jour du départ, soit le samedi **avant 10H00**, le dépôt de garantie est remboursé au locataire après inventaire, déduction faite des éventuelles pertes, détériorations ou du coût de remise en état des lieux. En cas de départ anticipé empêchant l'inventaire, le dépôt de garantie est détruit par le Hameau des Lacs ou son représentant.

En hors-saison, le locataire peut arriver ou partir indifféremment, le jour prévu par le contrat, à condition d'avoir prévenu le Hameau des Lacs ou son représentant, et obtenu son accord.

### Assurances et animaux

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier qu'il est bien couvert par un contrat d'assurance type « villégiature » pour ces différents risques.

Tout locataire accompagné par un animal devra avoir obtenu l'accord du Hameau des Lacs ou son représentant. Lors de son séjour, il devra présenter le carnet de vaccination de l'animal. En outre, il devra

tenir son animal en laisse et le promener pour ses besoins à l'extérieur du village. L'état de propreté du chalet et de ses abords sera contrôlé à l'issue du séjour.

## Droit à l'image

Vous autorisez le Hameau des Lacs à utiliser sans contrepartie les photos de vous et de vos enfants qui seraient prise pendant la durée de votre séjour sur tout support publicitaire.

## Paiement des charges

En début de séjour, le locataire doit s'acquitter des options de séjour.

Il devra également s'acquitter au fur et à mesure du montant des services de séjour qu'il aura sollicités (laverie, pain, journal...). Une taxe de séjour (voir tarif en vigueur) par nuit et par personne de 18 ans et plus, sera acquittée à l'issue du séjour.

## Conditions d'annulation

- A **plus de 30 jours** avant la date de votre arrivée : 30€ de frais d'annulation + frais de réservation
- Entre **30 jours et 15 jours** avant l'arrivée : 25% de frais d'annulation + frais de réservation
- Entre **14 jours et 3 jours** avant le début de votre séjour : 75% de frais d'annulation + frais de réservation
- A moins de **3 jours** avant l'arrivée : 100% de frais d'annulation

Les frais de réservation ne sont en aucun cas remboursables.

Le Hameau des Lacs ou son représentant n'est nullement responsable du transport de ses locataires. Il ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité de ses locataires de rejoindre le lieu de villégiature, quelle qu'en soit la raison même en cas de force majeure. Il ne procédera, dans ce cas à aucun remboursement.

## Assurance annulation

Le Hameau des Lacs ne propose pas de contrat d'assurance annulation ; cependant nous vous encourageons fortement à souscrire un contrat pour parer aux conséquences d'un sinistre.

## **PANDEMIE**

En ce qui concerne le risque pandémique, deux situations sont à prévoir :

1. Dans l'hypothèse d'un confinement imposé par le gouvernement qui rendrait impossible votre venue, nous vous offrons deux possibilités :
  - Nous conservons l'acompte pour un séjour à venir
  - Nous vous remboursons le montant de votre acompte (hors frais de réservation).
2. Dans l'hypothèse d'un contrôle d'accès par passe sanitaire :
  - Vous pouvez fournir un passe-sanitaire et votre séjour est possible
  - Vous ne pouvez pas obtenir (vous ou vos enfants) de passe sanitaire pour des raisons médicales.  
Nous vous remboursons votre acompte sur présentation d'un justificatif médical.

## Litiges

A défaut d'accord avec le Hameau des Lacs, il est fait attribution exclusive de compétences aux tribunaux de RODEZ.